

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3601>

**EN BREF NÂ°658 : Crise  
écologique, crise  
démocratique : la proposition  
de loi Duplomb : contre  
l'intérêt général**

Date de mise en ligne : lundi 7 juillet 2025

- PUBLICATIONS - En Bref -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# **Crise écologique, crise démocratique : la proposition de loi Duplomb : contre l'intérêt général**

**Après son adoption en commission mixte paritaire, la loi Duplomb sera soumise au vote à l'Assemblée nationale ce mardi 8 juillet. Le SNTRS-CGT s'oppose à cette loi et appelle les personnels de la recherche publique à se mobiliser, au côté du collectif d'associations et de syndicats « Nourrir pas détruire ».**

Alors que le Vivant s'effondre, le gouvernement choisit de saboter les outils de protection de l'environnement. Sans débat ni scrupule, il s'efforce de passer une loi écrite par et pour l'agro-industrie, au mépris de toutes les alertes des scientifiques sur le sujet (notamment la lettre ouverte « Lettre ouverte – Loi Duplomb : un projet qui aggrave la crise agricole et alimentaire » signée par plus de 1000 médecins et scientifiques). Cette loi, qu'on essaie de faire adopter sans débat au parlement, sacrifie la santé publique et la biodiversité.

Conscients que leur argumentation défailante n'a aucune chance de convaincre, les députés de la majorité, soutenus par leurs alliés de droite et d'extrême droite, ont refusé tout débat parlementaire sur la loi dite Duplomb. Ce texte, porté par un ancien cadre de la FNSEA, défend les intérêts de l'agro-business au mépris de l'intérêt général.

## **Ce que cette loi organise :**

- Le retour des néonicotinoïdes, malgré leur toxicité prouvée pour les pollinisateurs et les écosystèmes et bien que des alternatives existent dans 96% des cas ;
- Le soutien aux méga-bassines, en totale contradiction avec les alertes sur la ressource en eau et le changement climatique et malgré l'impasse technico-économique qu'elles constituent le plus souvent ;
- L'affaiblissement du rôle de l'Anses, en ouvrant la porte aux lobbies dans les décisions de mise sur le marché ou de retrait de pesticides ;
- La remise en cause des contrôles, des expertises et des missions de terrain.

Cette loi s'inscrit dans un mouvement plus large : remise en cause incessante de la parole des scientifiques, voire même intimidation de celles et ceux-ci, répression des militant.es écologistes, fragilisation du service public de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que celui de l'environnement, réductions de moyens, restructurations etc.

L'objectif est clair : déréguler au profit de l'agro-business, étouffer la parole scientifique, et faire taire les défenseurs du Vivant.

## **Un détournement des institutions**

Plutôt que d'assumer un débat, la majorité a contourné les travaux de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale pour imposer le texte co-écrit par la FNSEA. Ce coup de force parlementaire s'ajoute à une longue liste : usage répété du 49.3, mépris du résultat des élections législatives de 2024, répression des mouvements sociaux. Cet exécutif à l'autoritarisme de plus en plus décomplexé confisque les institutions au service d'intérêts privés.

## **Les agents du service public de l'environnement sont en première ligne**

Sur le terrain, ils et elles constatent chaque jour les dégâts de ces politiques. Constat corroboré par le consensus scientifique sur l'effondrement de la biodiversité et le bouleversement climatique, mais aussi l'aggravation des tensions et conflits autour de l'eau. En parallèle, leurs conditions de travail se dégradent, leurs moyens diminuent,

avec une expertise de plus en plus ignorée.

**Nous refusons d'être les témoins impuissants du démantèlement du service public de l'environnement.**

La CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser :

- Pour le retrait immédiat de la loi Duplomb
- Contre la remise en cause de la parole scientifique
- Pour un véritable service public au service des territoires et des générations futures

**A Paris, un rassemblement est organisé ce mardi à 12h30 devant l'Assemblée nationale, (à la sortie du métro Rue de l'Université) juste avant le vote solennel.**



**En Bref NÂ°658 du 7 juillet 2025**